



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Secours Islamique France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Islamique France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons contrôlé que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi des ressources décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et sont correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 12 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

Isabelle Tracq-Sengeissen

Comptes annuels 2019 du Secours Islamique France

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

<u>PARTIE 1 :</u>	4
--------------------------------	----------

<u>BILAN et COMPTE DE RESULTAT</u>	4
--	----------

<u>A- BILAN</u>	5
-----------------------	----------

<u>B- COMPTE DE RESULTAT</u>	6
------------------------------------	----------

<u>PARTIE 2 :</u>	7
--------------------------------	----------

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

<u>A- Généralités</u>	8
-----------------------------	----------

<u>B- Note du bilan</u>	10
-------------------------------	-----------

<u>1- Immobilisations</u>	10
---------------------------	-----------

<u>2- Amortissements</u>	12
--------------------------	-----------

<u>3- Stocks</u>	13
------------------	-----------

<u>4- Etat des échéances des créances</u>	13
---	-----------

<u>5- Produits à recevoir</u>	13
-------------------------------	-----------

<u>6- Disponibilités</u>	14
--------------------------	-----------

<u>7- Charges (CCA) et produits constatés d'avance (PCA)</u>	14
--	-----------

<u>8- Ecart de conversion</u>	14
-------------------------------	-----------

<u>9- Tableau de variation des fonds associatifs</u>	15
--	-----------

<u>10- Etat des provisions</u>	17
--------------------------------	-----------

<u>11- Fonds dédiés</u>	18
-------------------------	-----------

<u>12- Etat des échéances des dettes</u>	21
--	-----------

<u>13- Charges à payer</u>	22
----------------------------	-----------

<u>C. Note sur le Compte de Résultat</u>	23
--	-----------

<u>1- Détail des dons collectés</u>	23
-------------------------------------	-----------

<u>2- Détail des subventions reçues</u>	24
---	-----------

<u>3- Détail des charges d'exploitation</u>	24
---	-----------

4-	<u>Détail des produits financiers</u>	25
5-	<u>Détail des charges financières</u>	25
6-	<u>Détail des produits exceptionnels</u>	26
7-	<u>Détail des charges exceptionnelles</u>	26
6-	<u>Contributions volontaires en nature</u>	26

D. Autres informations27

1-	<u>Effectif salarié</u>	27
2-	<u>Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration</u>	27
3-	<u>Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres</u>	27
4-	<u>Engagements hors bilan</u>	27
5-	<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>	28

E. Le compte emploi des ressources 2019(CER)28

F. Notes relatives au Compte Emploi des Ressources (CER).....29

1-	<u>Principes, règles et méthodes d'établissement du CER</u>	30
2-	<u>Les Emplois</u>	30
3-	<u>Zoom sur les emplois financés par la générosité du public</u>	39
4-	<u>Les Ressources</u>	39
5-	<u>Zoom sur les ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019</u>	41
6-	<u>Les contributions volontaires en nature</u>	41

PARTIE 1 :

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A- BILAN

ACTIF	31/12/2019		31/12/2018		PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Logiciels informatiques	487 363	258 751	228 612	12 902	Fonds associatifs sans droit de reprise	57 569	57 569
Immos incorp. en cours	-	-	-	169 569	Fonds de réserve	11 952 288	11 044 309
Sous-total	487 363	258 751	228 612	182 471	Réserve Waqfs	-	193 879
Immobilisations corporelles					Réserve dédiée au projets	8 898 428	10 026 509
Immeubles	415 672	73 135	342 538	100 770	Report à nouveau	-	-
Terrains	115 494	-	115 494	85 154	Excédent ou déficit en attente d'affectation	732 277	- 413 982
Installations et agencements	3 011 804	1 722 859	1 288 945	1 192 832	Autres fonds propres		
Immobilisations en cours	-	-	-	-	Subventions d'investissement	122 368	101 090
Matériel informatique	1 322 924	1 082 548	240 376	191 195	Provisions réglementées	35 035	46 504
Mobilier de bureau	225 207	187 525	37 682	39 824	FONDS ASSOCIATIF Total	21 797 965	21 055 878
Matériel de transport	1 742 944	995 915	747 030	574 709	PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DEDIES		
Autres immobilisations	369 008	270 344	98 664	118 508	Provisions pour risques	465 726	497 228
Avances et acomptes	-	-	-	4 681	Sous total	465 726	497 228
Sous-total	7 203 054	4 332 325	2 870 728	2 307 671	Fonds dédiés	12 794 206	12 994 156
Immobilisations financières					Sous total	12 794 206	12 994 156
Participations et créances rattachées à des participations	3 294 646	-	3 294 646	2 529 324	PROVISIONS ET FONDS DEDIES-Total	13 259 931	13 491 384
Prets à plus d' un an	4 259	4 259	-	2 886	DETTES		
Dépôts & Cautionnements	98 150	-	98 150	76 659	Emprunts et dettes assimilées	843	-
Sous-total	3 397 056	4 259	3 392 797	2 608 870	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 791 534	4 086 289
Actif immobilisé - Total	11 087 473	4 595 336	6 492 137	5 099 012	Dettes fiscales et sociales	1 643 246	1 183 737
ACTIF CIRCULANT					Autres dettes	1 435 599	1 059 507
Stocks	190 703	-	190 703	232 939	Produits constatés d'avance	6 915 903	1 590 948
Avances et acomptes versés sur commandes	60 026	-	60 026	90 548	Ecart de conversion - Passif	77 474	46 682
Clients et comptes rattachés	87 909	87 815	95	53 425	Dettes-Total	14 864 599	7 967 164
Autres créances	9 441 783	196 522	9 245 261	2 208 239	TOTAL PASSIF	49 922 496	42 514 426
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-			
Disponibilités	33 583 658	-	33 583 658	34 628 788			
Apports permanents siège mission	-	-	-	-			
Charges constatées d'avance	326 560	-	326 560	186 783			
Ecart de conversion - Actif	24 056	-	24 056	14 692			
Actif circulant - Total	43 714 696	284 337	43 430 359	37 415 414			
TOTAL ACTIF	54 802 168	4 879 673	49 922 496	42 514 426			

B- COMPTE DE RESULTAT

Libellé	2019	2018
Dons collectés	27 654 367	25 480 713
Total Dons collectés	27 654 367	25 480 713
Subventions d'exploitation	10 900 430	11 335 515
Reprises sur provisions, amortissements et Transferts de charge	42 956	349 204
Autres produits	518 487	369 580
Cotisations	1 800	1 450
Total Produits d'exploitation	39 118 041	37 536 461
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 774 647	11 813 021
Variation de stock	38 610	(4 851)
Autres achats et charges externes	8 566 660	11 071 458
Impôts, taxes et versements assimilés	544 265	394 102
Salaires et Traitements	10 349 522	9 794 744
Charges sociales	2 237 495	2 353 309
Dotations aux Amortissements et provisions	729 160	775 424
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	<i>675 855</i>	<i>590 316</i>
<i>Sur actif circulant : dotations aux dépréciations</i>	<i>43 831</i>	-
<i>Pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	<i>9 474</i>	<i>185 108</i>
Autres charges	2 494 230	4 700 703
Total Charges d'exploitation	38 734 588	40 897 911
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	383 452	(3 361 450)
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	229 985
Reprises sur provisions et transfert de charges	14 692	72 833
Différences positives de change	-	328
Autres produits financiers	25 115	54 661
Total produits financiers	39 807	357 807
Charges financières	-	1
Intérêts et charges assimilés	3	15
Différences négatives de change	7	1 178
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 975	14 692
Total charges financières	13 986	15 885
2 - RESULTAT FINANCIER	25 821	341 921
RESULTAT COURANT	409 273	(3 019 528)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 252	15 995
Sur opérations de capital	152 042	74 934
Reprises sur provisions et transfert de charges	11 468	316 968
Autres produits exceptionnels	8 633	343
Total produits exceptionnels	174 395	408 240
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 373	2 094
Sur opérations de capital	40 081	336 888
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	44 454	338 982
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	129 941	69 259
Impôts des sociétés ou associations sans but lucratif	6 888	25 721
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 514 672	8 746 492
- Engagements à réaliser sur ressources affectés	5 314 721	6 184 483
RESULTAT DE L'EXERCICE	732 277	(413 982)

Evaluation des contributions volontaires en nature		2019	2018
Produits			
Bénévolat		204 965	315 903
Prestations en nature		0	82 019
Dons en nature		293 813	60 456
Charges			
Secours en nature		293 813	60 456
Mise à disposition gratuite de biens et services		0	82 019
Personnel bénévole		204 965	315 903

PARTIE 2 :

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présente un total de 49 922 496€. Le compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 732 277€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1- Faits caractéristiques de l'exercice :

En 2019, dans un contexte mondial et français où les besoins humanitaires et sociaux se sont encore accrus, le SIF a quasiment maintenu le niveau de ses missions sociales (32,7M€ contre 35,5M€ en 2018), utilisant ainsi une partie de ses fonds dédiés et de sa réserve projets au profit exclusif de ses bénéficiaires.

Du fait des nombreuses crises humanitaires durables (Syrie, Palestine...) et du soutien de ses donateurs privés en faveur des plus vulnérables, le SIF a connu une augmentation de 8% en termes de dons privés (27,6M€ contre 25,5M€ en 2018), tandis que ses subventions restent assez stables (10,9M€ contre 11,3M€ en 2018 qui comptait encore au 1er semestre les dispositifs d'hébergement des migrants en France).

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose toujours de 3 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon). Il a acquis le 03 octobre 2019 un local à Marseille, non encore opérationnel, pour un montant de 326 k€.

À l'international, le SIF compte 14 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 14 autres pays via des partenaires.

Le SIF a acheté en septembre 2019 100% des parts de la Société Civile Immobilière SIFINVEST (car elle est propriétaire du local historique de Saint Denis ; le SIF y est locataire). Cet immeuble constituerait un grand espace dédié aux projets sociaux développés en faveur des populations vulnérables de Seine-Saint-Denis. Le 19 février 2020, le SIF a cédé 40 parts de SIFINVEST à DOTASIF pour régulariser la situation et respecter le nombre minimum d'associés dans une SCI.

2- Evénements postérieurs à la clôture :

En date du 09 janvier 2020, le Directeur Exécutif, par délégation du Conseil d'Administration du SIF, a accepté un legs pour un montant de 247 115€. Le produit sera constaté dans les comptes de l'exercice qui sera clôturé au 31 décembre 2020.

La pandémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations du SIF ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si la pandémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques de baisse de ressources, trésorerie et d'activité pourraient se matérialiser.

Une revue du budget 2020 est en cours afin de réajuster les dépenses de l'année. Egalement, le budget 2021 sera établi au regard de l'évolution de la crise COVID-19.

3- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B- Note du bilan

1- Immobilisations

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'association (essentiellement travaux d'aménagement de nos locaux des missions sociales France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules,...) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

- **Immobilisations financières**

Au 31 décembre 2019, le SIF détient :

- 14 999 des 15 000 parts sociales composant le capital de la SCI SIFMASSY. Cette dernière porte les locaux situés à Massy (91), 10 rue Galvani. La valeur brute de ces titres s'élève à 2,5 M€. Les frais d'acquisition y afférents sont totalement amortis et sortis de l'actif du bilan au 31 décembre 2019 ;
- 99 des 100 parts sociales, de 10 euros de valeur nominale chacune, de la société SCI SIFHABITAT ;
- 2 850 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée en cours de formation, SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 euros ;

Courant 2019, le SIF a acquis 99 parts de la SCI SIF INVEST pour un prix de 765 322€. La SCI SIFINVEST porte les locaux situés à Saint-Denis (93), 52/60 boulevard d'Ornano.

Cette vente a été confirmée par un acte réitératif en date du 13 septembre 2019. Avec cette opération, le SIF a détenu 100% du capital social de la SCI.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2018	Ajustements	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Immo. Incorporelles					
Logiciels	198 504		288 859		487 363
Immo incorporelles en cours	169 569			169 569	0
Total 1	368 073		288 859	169 569	487 363
Immo. Corporelles					
Bâtiments	154 596		261 077		415 672
Terrain	85 154		65 269	34 929	115 494
Agencement	2 409 677	-7 133	246 791	1 658	2 647 677
Matériels industriels	279 457	11 849	72 821		364 127
Autres immobilisations corp	351 769	-2 858	20 097		369 008
Matériels de transport	1 387 934	-4	382 634	27 619	1 742 944
Matériels de bureau et infor.	1 189 672	7 011	137 867	11 626	1 322 924
Mobiliers	217 324	-1 950	17 054	7 221	225 207
Avances et acomptes	4 681			4 681	0
Immobilisations corp en cours	0				0
Total 2	6 080 262	6 914	1 203 611	87 735	7 203 054
Total 1+2	6 448 336	6 914	1 492 470	257 304	7 690 417
Immo. Financières					0
Titres de participation	2 529 324		765 322		3 294 646
Frais liés à l'acquisition des Titres de participations	0				0
Prêts	2 886		1 373		4 259
Dettes et cautions	76 709		49 665	28 224	98 150
Autres créances immobilisées	0				0
Total 3	2 608 920		816 360	28 224	3 397 056
Total 1+2+3	9 057 255	6 914	2 308 830	285 529	11 087 473

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- Parts sociales de la SCI SIFINVEST	765 K€
- Immeuble sis 3 boulevard Verd à Marseille	326 K€
- Solution de gestion des dons, Salesforce	170 K€
- Matériels de transport pour la mission Mali	121 K€
- Travaux et agencements du Siège à Massy	113 K€
- Matériels de transport pour la mission Sénégal	92 K€
- Matériels de transport pour le Siège	61 K€

Les immobilisations incorporelles en cours, de 169 K€ constatées à la clôture de 2018 ont été mises en services au 1er avril 2019. Il s'agit de la solution de gestion des dons.

2- Amortissements

Le cumul des amortissements s'élève à 4 595 336€ à fin 2019. La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Montant au 31/12/2018	Ajustements	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2019
Immobilisations Incorporelles					
Logiciels	185 602		73 149		258 751
Total 1	185 602	0	73 149	0	258 751
Immobilisations Corporelles					
Bâtiments	53 826		2 790		56 615
Agencements	1 302 158		208 339	614	1 509 883
Matériels industriels	194 144	-7 540	42 892		229 496
Matériels de transport	813 225	-68 399	197 983	27 619	915 189
Matériels de bureau et informatique	998 478	68 394	106 198	9 796	1 163 273
Mobiliers	177 500		14 967	4 943	187 525
Autres immobilisations corporelles	233 262	7 545	29 537		270 344
Total 2	3 772 593	0	602 706	42 973	4 332 325
Provisions pour dépréciation des prêts personnel			4 259		4 259
Total 3	0	0	4 259	0	4 259
Total 1+2+3	3 958 195	0	680 114	42 973	4 595 336

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

- Logiciels Linéaire 1 an
- Constructions Linéaire 20 ans
- Installation et agencement Linéaire 10 ans
- Travaux maçonnerie Linéaire 15 ans
- Travaux sols Linéaire 10 ans
- Travaux menuiserie Linéaire 15 ans
- Travaux câblage -électricité Linéaire 10 ans
- Travaux peinture Linéaire 10 ans
- Travaux climatisation Linéaire 5 ans
- Installation alarme Linéaire 10 ans
- Matériel de transport Linéaire 3 à 5ans
- Matériel informatique Linéaire 1 à 3 ans
- Mobilier Linéaire 3 à 10ans
- Autres immobilisations corporelles Linéaire 3 à10 ans

3- Stocks

Ils sont composés de fournitures destinées à des projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence, qui permettra de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envois de conteneurs d'urgence humanitaire. Les stocks peuvent se situer soit en France, soit sur les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et fournitures destinées à la consommation interne ou à des distributions aux bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires). A la clôture de l'exercice, il a été pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stocks. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de toute perte de valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019, le stock global s'élève à 190 703€. Il se décompose de la manière suivante :

Stocks – France	59 890€
Stocks – Missions Internationales	130 813€
Total stocks au 31 décembre 2019	190 703€

4- Etat des échéances des créances

L'état des créances se décompose comme suit au 31/12/2019 :

CREANCES	Montant brut	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	87 909	95	87 815	
Autres créances	9 441 783	9 441 783		
Total	9 529 693	9 441 878	87 815	0

Les créances en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31/12/19.

Le poste clients et comptes rattachés se compose de créances sur les clients de la friperie, dont la majeure partie a été provisionnée.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

Soldes subventions bailleurs(1)	7 990 499 €
Solde des partenaires – projets internationaux	516 207 €
SCI SIF INVEST	390 265 €
Note de frais et perdiems	164 888 €
SCI SIFMASSY	72 006 €

(1) Ce solde se compose de fonds restant à recevoir de bailleurs finançant en grande partie des projets d'urgence

5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de produits à recevoir au titre des intérêts courus non échus.

6- Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à **33 583 658€** contre **34 628 788€** en 2018. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse au 31/12/2019, essentiellement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation.

Les disponibilités détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées à la clôture aux taux officiels du 31/12/19. Les différences de change positives ou négatives constatées ont été enregistrées en gain ou en perte de change.

7- Charges (CCA) et produits constatés d'avance (PCA)

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits comptabilisés en 2019 mais rattachés à des opérations concernant l'année 2020.

Ainsi le principe comptable d'indépendance des exercices est respecté.

Charges constatées d'avance 326 560€. Les principaux montants sont:

- Charges constatées d'avance sur les missions : 280 636€
- Charges constatées d'avance France : 45 924€

Produits constatés d'avance : 6 915 903€ (subventions 2020 signées en 2019). Les principaux montants sont :

A l'international :

- Mali Subvention UE 3 213 490 €
- Mali Subvention GIZ 1 094 037 €
- Mali Subvention AFD 955 988 €
- Iraq Subvention WFP 650 518 €
- Madagascar Subvention AFD 446 549 €
- Palestine Subvention OCHA 163 824 €
- Syrie Subvention UNICEF 158 539 €
- Pakistan Subvention WFP 73 771 €
- Iraq Subvention CDC 51 151 €
- Mali Subvention 34 583 €
- Iraq Subvention UNDP 29 869 €

En France

- Subvention DRIHL93 PH-LIVRY-GARGAN 27 120 €
- Subvention DRIHL93 MARAUDES 16 464 €

8- Ecart de conversion

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours du change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1^{er} Janvier 2017.

Les écarts de conversion-actif constatés à la clôture de l'exercice lors de la valorisation des dettes et des créances en devise font l'objet d'une provision pour risque de change.

Conformément à la réglementation en vigueur, les méthodes d'évaluation utilisées concernant les actifs et passifs feront l'objet d'un rappel le cas échéant, dans les notes annexes ci-après.

9- Tableau de variation des fonds associatifs

FONDS ASSOCIATIFS	Solde au 31/12/2018	Augmentation	Diminutions	Solde au 31/12/2019
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds associatif sans droit de reprise	57 569			57 569
Ecart de réévaluation				
Fond associatif avec droit de reprise				
Réserve libre	11 044 309	907 979		11 952 287
Réserve Waqfs	193 879		193 879	0
Réserve dédiée au projets	10 026 509	4 933 264	6 061 346	8 898 428
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	-413 982	732 277	-413 982	732 277
Subvention d'investissement	101 090	35 000	13 722	122 368
Provisions réglementées	46 504		11 468	35 036
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	21 055 878	6 608 520	5 866 432	21 797 966

➤ Réserves libres

Les réserves libres se composent des sommes affectées des résultats antérieurs sur décision de l'Assemblée Générale.

La variation de l'exercice est attribuable à l'affectation de l'excédent 2018 détaillée ci-après.

➤ Résultat comptable de l'exercice

Affectation du résultat 2018

Origines		
Déficit comptable définitivement réalisé	413 982	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau antérieur		
Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif		
Affectation		
Report à nouveau		
Réserves libres	907 979	
Reserves dédiée aux projets		1 128 085
Dotations à DOTASIF		193 879
Fonds associatif sans droit de reprise		

Déficit comptable définitivement issu de l'utilisation de la réserve projets supérieure aux mises en réserves :

Ce poste fait apparaître le résultat 2018 qui a été affecté par approbation de l'Assemblée Générale pour 907 979€ en réserve libre. Le solde est affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de 1 128 085€ net en diminution de la réserve projets et à hauteur de 193 879€ en diminution de la réserve waqf.

Excédent/ Déficit de l'exercice

L'excédent de l'année 2019 est de 732 277€.

Le fonds Zakat Al Maal, est depuis 2018 comptabilisé en réserve projets afin de se mettre en conformité avec les dispositions du règlement CRC n°99-01 relatives aux fonds dédiés (pour plus d'explications, voir les comptes 2017).

Résultat	+ 732 277€
Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets	- 74 471€
Dont résultat hors mise / utilisation de la réserve projets	+ 806 743€

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants.
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales).

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

➤ **Subvention d'investissement**

Une subvention d'investissement avait été accordée en 2006 par les associés de la SCI SIF Invest pour participer aux travaux du bâtiment (local de Saint-Denis).

Elle fait l'objet d'une reprise sur amortissement pour une durée identique à celle des travaux financés, le montant de la reprise est de 3 112€ pour l'année 2019.

En 2017, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement des immobilisations du centre d'hébergement des migrants de Massy pour 104 946€, le montant de la reprise sur l'année 2019 relative à cette subvention est de 10 609€.

La reprise de subvention d'investissement globale s'élève pour l'exercice à 13 722€.

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré. Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 35 000€. Le projet est en cours. Aucune reprise n'est constatée dans les comptes.

➤ **Provisions réglementées**

La reprise des amortissements dérogatoires au titre de 2019 est de 11 468€.

Libellé	Solde au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
	A	B	C	D=A+B-C
Provisions réglementées	46 504		11 468	35 035
TOTAL	46 504	0	11 468	35 035

10-Etat des provisions

➤ Provision pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Solde au 31/12/2018	Augmentations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde au 31/12/2019
	A	B	C	D	E=A+B-C-D
Provisions litiges	281 710				281 710
Provisions litiges prud'hommaux	181 296			36 000	145 296
Provision pour risque sur avoirs à l'étranger	19 530	9 474			29 004
Provision pour risque de change	14 692	9 716	14 692		9 716
TOTAL	497 228	19 190	14 692	36 000	465 726

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges notamment litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et conseils des avocats.
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

➤ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2019
	A	B	C	D = A+B-C
Dépréciation des actifs circulants	43 984	43 831		87 815
Dépréciation autres créances	196 522			196 522
TOTAL	240 506	43 831	0	284 337

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est probable à chaque clôture.

11-Fonds dédiés

Conformément aux dispositions du CRC 99-01, les fonds dédiés enregistrés à la clôture de l'exercice correspondent à la partie des ressources (dons ou subventions) affectées à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds dédiés s'élève à **12 794 209€**. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur dons et subventions.

Libellés	Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Utilisation en cours d'exercice 2019 des fonds dédiés antérieurs	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées au 31/12/2019	Fonds restant à engager en fin d'exercice 2019
Fonds dédiés (dons, legs et waqfs)	10 615 674	4 830 133	4 190 406	9 975 946
Fonds dédiés Subventions	2 378 484	684 538	1 124 317	2 818 263
Total des fonds dédiés	12 994 158	5 514 672	5 314 723	12 794 209

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des dons privés

Les fonds dédiés issus des dons privés, **9 975 946 €**, représentent le principal poste du total des fonds dédiés qui s'élèvent à **12 794 209€**.

Le Secours Islamique France utilise les dons selon le souhait exprimé par ses donateurs. Si les fonds n'ont pas été entièrement utilisés dans l'année, ils sont affectés en fonds dédiés et seront exécutés ultérieurement.

Aux fonds antérieurs, au 31/12/2018, sont ajoutés en ressources les dons reçus en 2019, et soustraits en emplois les réalisations de projets (pris sur les fonds concernés par ces projets) et les frais de gestion.

Ceux-ci sont imputés sur l'ensemble des fonds au prorata des dons reçus. Toutefois, des taux d'imputation spécifiques sont appliqués sur certains fonds sur décision de la Commission financière du Conseil d'Administration.

Libellés	Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Utilisation en cours d'exercice 2019 des fonds dédiés antérieurs	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées au 31/12/2019	Fonds restant à engager en fin d'exercice 2019
Fonds dédiés (dons, legs et waqfs)	10 615 674	4 830 133	4 190 406	9 975 946

Le poste « engagement à réaliser » (correspondant aux nouveaux fonds dédiés restant à engager) a diminué, passant de **4 499 034€** en 2018 à **4 190 406€** en 2019 et représente **15%** du total des dons collectés courant 2019.

Le poste « utilisation en cours d'exercice » (correspondant aux fonds antérieurs ayant financés des missions 2018) a diminué en 2019, s'élevant ainsi à **4 830 133€** contre **7 655 007€** en 2018.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de **10 615 674€** en 2018 à **9 975 946€** en 2019.

Ces données sont une image de la situation au 31 décembre 2019 : une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée au cours du 1^{er} semestre 2020.

Plus généralement, le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- Certains projets pluriannuels qui engendrent un décaissement sur plusieurs années : une partie des sommes affectées à ces projets resteront un temps en fonds dédiés.
- La volonté du SIF de suivre en direct un maximum de ses programmes et opérations humanitaires (en tant qu'opérateur direct). Ses missions sociales se développent progressivement chaque année, le SIF

souhaitant prendre le temps de mettre en place des projets de qualité (impact à plus long terme, retour vers l'autonomie des populations bénéficiaires).

Une fois ces sommes comptabilisées en fonds dédiés, elles servent exclusivement à la réalisation de missions sociales. Plus aucun frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ne peuvent être imputés, sauf à demander expressément l'accord du donateur.

De plus, chaque fonds dédié est suivi distinctement et est utilisé conformément à son objet (géographique et/ou thématique), là encore sauf à demander l'accord du donateur.

Par ailleurs, les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé servent au financement de projets, au règlement des frais de fonctionnement ou de recherche de fonds, et sont constitutifs du résultat net s'ils n'ont pas été utilisés à la clôture de l'exercice.

Cet excédent peut ensuite, sur décision de l'Assemblée Générale, être affecté en fonds propres (réserves) dont il faut souligner l'importance, tant vis-à-vis de nos bailleurs de fonds que de nos donateurs, car ils permettent au SIF d'assurer le développement et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales.

La décomposition des fonds dédiés est la suivante :

Les fonds sont ici regroupés par limitations thématiques et/ou géographiques afin de présenter un tableau plus synthétique :

Limitations géographiques	Aide & Sécurité Alimentaire	Aide d'urgence, post-urgence et réhabilitation	Autres thématiques	Eau & Assainissement	Enfance	Fonds non limités thématiquement	Total général
Fonds limités à diverses Zones géographiques	10 001				169 185		179 186
Fonds non limités géographiquement	39 804	297 429	119	433 038	2 286 975	39 864	3 097 229
France			0		7 237	135 340	142 577
Zone Afrique	0			70 951	12 684	466 109	549 745
Zone Asie		25 344				276 107	301 450
Zone Europe						79 429	79 429
Zone Proche et Moyen Orient	0	2 000 947	11 689	0	31 277	3 582 416	5 626 329
Total général	49 806	2 323 720	11 807	503 990	2 507 359	4 579 265	9 975 946

Sur le total des fonds dédiés cumulés au 31 décembre 2019,

- **46%** du total concernent à eux seuls les fonds non limités thématiquement
- **23%** concernent les fonds d'urgence pour des zones où les conditions d'exécution des programmes humanitaires sont particulièrement difficiles malgré l'ampleur des besoins de la population
- **25%** concernent la thématique Enfance (caisse orphelins notamment)
- **5%** concernent la thématique Eau et assainissement
- **1%** se répartit sur le reste des fonds généralement réservés à des montants très limités.

11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions

Libellés	Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Utilisation en cours d'exercice 2019 des fonds dédiés antérieurs	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées au 31/12/2019	Fonds restant à engager en fin d'exercice 2019
Total des fonds dédiés Subventions	2 378 484	684 538	1 124 317	2 818 263

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :

baillleurs	pays	Somme de Cumul antérieur des fds Dédiés 2018 = compte 195	Somme de Total Exécution Fond Dediés = compte 7894	Somme de Fonds Dédiés 2019= compte 6894	Solde Fonds dédiés subventions 31/12/2019
AFD	Madagascar	0	0	75 878	75 878
AFD	Mali	0	0	283 555	283 555
AFD	Pakistan	0	0	15 674	15 674
CDC	Syrie	124 905	124 905	0	0
CDC	Tchad	0	-16 000	-16 000	0
DDCS	France	733 942	80 675	0	653 267
DRIHL	France	696 090	17 124	43 215	722 181
FAO	Nigeria	10 993	0	0	10 993
FAO	Tchad	315	0	0	315
GIZ	Mali	0	0	124 578	124 578
IRB	Monde	324 413	0	0	324 413
UN	Mali	0	0	55 724	55 724
OCHA	Syrie	98 439	98 439	0	0
PAM	Tchad	0	0	2 130	2 130
UE	Mali	0	0	31 702	31 702
UNHCR	Syrie	0	0	3 987	3 987
UNICEF	Syrie	0	0	31 220	31 220
UNICEF	Tchad	387 977	379 396	115 456	124 036
WFP	Iraq	0	0	357 199	357 199
WFP	Pakistan	1 411	0	0	1 411
Total général		2 378 485	684 539	1 124 317	2 818 263

- AFD (Agence Française de Développement)
- CDC (Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères)
- DDCS 91 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 91) Région IDF
- DRIHL 93 (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement du 93)
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
- GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) – coopération allemande
- IRB (Islamic Relief Belgique)
- UN (Nation Unies)
- OCHA (Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires)
- PAM (Programme alimentaire mondial des Nation Unies)
- UE (Union Européenne)
- UNHCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)
- UNICEF (United Nations Children's Fund)
- WFP (Programme alimentaire mondial)

12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2019 :

DETTES	Montant brut	Échéances		
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an	5 ans et plus
Emprunts et dettes assimilées	843	843		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 791 534	4 791 534		
Dettes fiscales et sociales	1 643 246	1 643 246		
Autres dettes	1 435 599	1 435 599		
Total	7 871 222	7 871 222	0	0

Les dettes en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31/12/19.

Les emprunts et dettes assimilées correspondent à des comptes bancaires débiteurs au 31/12/2019, notamment dans certains bureaux de terrain.

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Hôtels migrants	1 245 955€
Tic International	43 831€
Ernst & Young audit	36 180€
Axians	28 861€
Cape	25 266€

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés au 31 décembre 2019.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (1)	395 426€
Compte courant DOTASIF	186 568€

(1) Les dettes partenaires se composent des sommes restant à verser à des partenaires réalisant des projets à l'international.

13-Charges à payer

Les charges à payer comprennent les rubriques suivantes :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 022 314
Factures non parvenues	3 022 314
Dettes fiscales et sociales :	1 147 739
Charges à payer au titre des congés payés France	168 428
Charges à payer au titre des jours de repos forfait annuel	25 346
Charges à payer au titre de la prime de précarité	74 216
Charges à payer au titre des congés payés International	201 726
Autres charges à payer International	279 401
Charges sociales sur congés payés France	46 032
Charges sociales sur jours de repos forfait annuel	6 927
Charges sociales sur prime de précarité	20 284
Charges sociales sur autres charges à payer International	125 407
Formation continue	40 280
Autres charges à payer	134 107
Charges fiscales à payer International	
Impôts à payer sur intérêts courus	
Charges fiscales sur congés payés France	25 584
TOTAL	4 170 053

Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	2 823 209€
Autres factures non parvenues	199 105€

C- Note sur le Compte de Résultat

Les notes suivantes concernent les postes les plus significatifs de l'année 2019.

1- Détail des dons collectés

Les dons collectés comprennent :

- Les dons issus du DOTASIF
- Les dons collectés en numéraires auprès du public, répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2019	2018
Fonds généraux	10 091 549	8 806 933
Orphelins	6 419 466	6 485 406
Sécurité alimentaire	4 753 975	3 933 018
Urgences	448 058	1 222 472
Palestine	1 096 332	781 110
Eau et assainissement	1 453 988	934 744
Enfance	517 978	243 163
Réfugiés migrants	64 487	91 743
Rohingyas	186 719	989 029
Waqf	337 768	315 795
Aqiqa	126 560	136 640
France	178 747	80 841
Syrie	0	43 276
Développement	53 242	55 559
Corne de l'Afrique	6 283	4 395
Crise Palestinienne	781 146	848 653
Crise Syrienne	251 401	156 723
Crise Irakienne	7 061	61 613
Crise Yéménite	806 080	255 885
Sous-total	27 580 838	25 446 999
Dons DOTASIF	73 529	33 714
TOTAL	27 654 367	25 480 713

2- Détail des subventions reçues

Libellé	2019	2018
Subvention des projets internationaux	10 263 061	6 136 246
Subvention des projets France	621 696	5 122 313
Subvention des projets Fonds Privés	15 672	76 955
Autres subventions	0	0
Total	10 900 430	11 335 515

La variation des subventions est composée d'une diminution des subventions qui concernent les missions sociales France, notamment dû à l'arrêt planifié en 2018 des projets de centres d'hébergements dans le cadre de l'urgence migrants. Cependant cette baisse a été largement compensée par une forte hausse des subventions à l'international (+67% passant de 6.1M€ en 2018 à 10.3 M€ en 2019).

3- Détail des charges d'exploitation

- Comparatif charges d'exploitation :

Libellé	2019	2018
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 774 647	11 813 021
Variation de stock	38 610	-4 851
Autres achats et charges externes	8 566 660	11 071 458
Impôts, taxes et versements assimilés	544 265	394 102
Charges de personnel	12 587 017	12 148 053
Dotation aux Amortissements et provisions	729 160	775 424
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	675 855	590 316
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	43 831	0
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 474	185 108
Autres charges	2 494 230	4 700 703
Total Charges d'exploitation	38 734 588	40 897 911

- Explication des charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte emploi des ressources en partie E, avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des 4 principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole....
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...
- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales, surtout l'international, et la hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
 - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
 - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts forage puits, experts protection enfance, agronomes,...),...
- Le poste autre charges comprend les réalisations de projets exécutés avec des partenaires.

En outre, une dotation à DOTASIF a été accordée pour **260 097€**.

Celle-ci a été constatée en charges de l'exercice et en contrepartie du compte courant du fonds de dotation DOTASIF en 2019.

4- Détail des produits financiers

Produits financiers	
Produits financiers	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0
Reprises sur provisions et transfert de charges	14 692
Différences positives de change	0
Autres produits financiers	25 115
TOTAL	39 807

Les produits financiers correspondent à hauteur de :

- 14 692€ à la reprise de la provision pour perte de change constatée en 2018 ;
- 25 115€ aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2019.

5- Détail des charges financières

Charges financières	
Charges financières	0
Intérêts et charges assimilés	3
Différences négatives de change	7
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 975

Les charges financières correspondent à hauteur de :

- 9 716€ à la dotation de la provision pour perte de change constatée en 2019 ;
- 4 259€ à la dépréciation des prêts au personnel constatée en 2019.

6- Détail des produits exceptionnels

Produits exceptionnelles	
Produits sur opérations de gestion	2 252
Produits sur opérations de capital	152 042
Reprises sur provisions et transfert de charges.	11 468
Autres produits	8 633
TOTAL	174 395

Les produits exceptionnels correspondent principalement, à hauteur de :

- 152 042€ de produits sur opération de capital dont 138 320€ de produits de cession des immobilisations, et dont 13 722€ de reprises des subventions d'investissements dans le compte de résultat ;
- 11 468€ à la reprise des provisions pour risques et charges des missions internationales ;

7- Détail des charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	
Charges sur opérations de capital	4 373
Charges exceptionnelles (divers)	40 081
TOTAL	44 454

Les charges exceptionnelles correspondent principalement, à hauteur de :

- 3 206€ aux pénalités et amendes fiscales;
- 40 081€ aux valeurs comptables nettes des immobilisations cédées en 2019.

8- Contributions volontaires en nature

Le détail des contributions volontaires en nature et les règles retenues pour leur valorisation sont présentées dans la partie F-6 Les contributions volontaires en nature.

D- Autres informations

1- Effectif salarié

L'effectif moyen du Secours Islamique France est de 108 salariés (équivalent temps plein) au cours de l'année 2019 contre 112 en 2018.

Par ailleurs, l'effectif des salariés à l'international est de 584.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	108
International - salariés nationaux	550
International - expatriés	34

2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président chapeaute les Relations extérieures et le Plaidoyer du Secours Islamique France.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 143 106€ pour l'année 2019.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 2 074€, ces frais se composent de frais de déplacements.

3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 209 462€ pour l'année 2019. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 10 488€. Ces frais se composent essentiellement de frais de déplacements.

4- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2019, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2019, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **316 853€** contre **217 408€** en 2018.

Engagements reçus

Néant.

5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 se décompose comme suit :

- a. Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 84 K€ TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0€

E- LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES 2019 (CER)

EMPLOIS	Emplois de 2019 = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
1 - MISSIONS SOCIALES	32 683 361 €	21 718 727 €	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		3 574 394 €
1.1 Réalisées en France	2 221 801 €	1 508 009 €	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	27 654 367 €	27 654 367 €
- Actions réalisées directement	2 221 801 €	1 508 009 €	1.1 Dons et legs collectés	27 654 367 €	27 654 367 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	9 901 039 €	9 901 039 €
1.2 Réalisées à l'étranger	30 263 023 €	20 012 182 €	- Dons manuels affectés	17 753 328 €	17 753 328 €
- Actions réalisées directement	29 383 089 €	19 132 247 €	- Legs et autres libéralités non affectés	0 €	0 €
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	879 935 €	879 935 €	- Legs et autres libéralités affectés	0 €	0 €
1.3 Plaidoyer	198 537 €	198 537 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0 €	0 €
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 014 593 €	3 014 593 €			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 982 909 €	2 982 909 €			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0 €	0 €			
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	31 684 €	31 684 €			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 034 683 €	2 779 376 €	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	0 €	
		27 512 697 €	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 900 430 €	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	38 732 637 €		4 - AUTRES PRODUITS	715 285 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	67 280 €		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	39 270 082 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	5 314 721 €		II - REPRIS DES PROVISIONS	62 160 €	
			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	5 514 672 €	
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	732 277 €		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	639 727 €
V - TOTAL GENERAL	44 846 915 €		VI - TOTAL GENERAL	44 846 915 €	28 294 095 €
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 353 166 €			
VII - Neutralisation de dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		588 489 €			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		28 277 374 €	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		28 277 374 €
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		3 591 115 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	480 523 €		Bénévolat	204 965 €	
Frais de recherche de fonds	4 476 €		Prestations en nature	293 813 €	
Frais de fonctionnement et autres charges	13 779 €		Dons en nature	498 778 €	
Total	498 778 €		Total		

F- Notes relatives au Compte Emploi des Ressources (CER)

1- Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi des ressources (CER) est établi selon les principes dictés par la loi n° 91-772 du 7 août 1991, l'arrêté du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le nouvel arrêté du 11 décembre 2008.

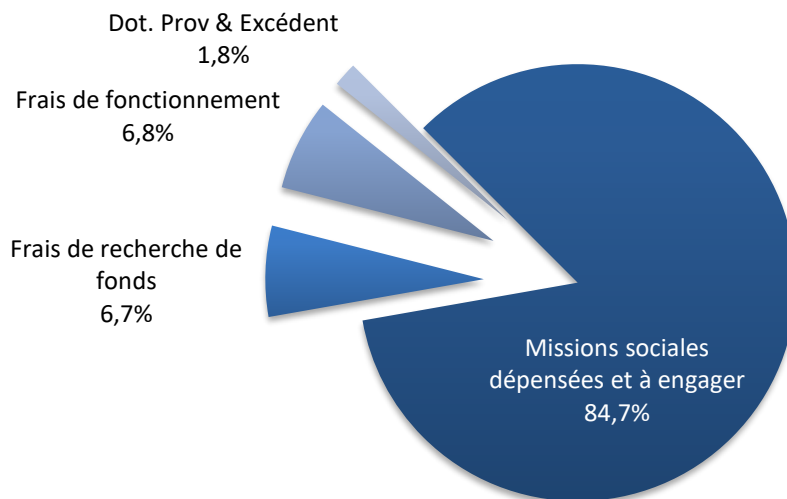
Le compte d'emploi des ressources permet aux donateurs et partenaires de mieux apprécier l'emploi des dons qu'ils ont confiés à l'association.

Les emplois sont présentés en fonction de leur destination **et de leur origine pour ce qui est de la part issue de la générosité du public** ; les ressources sont quant à elles présentées en fonction de leur origine. L'objectif est de donner une image fidèle et claire de l'emploi des fonds, **y compris de l'acquisition des immobilisations avec des fonds en provenance de la générosité du public.**

Le CER présente un excédent de **732 277€** pour l'année 2019, contre un déficit de **413 985€** en 2018.

2- Les Emplois

Le total des emplois 2019 s'élève à 44,8 M€ et se décompose comme suit :



- **84.7%** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
 - ✓ **72.9 % : missions 2019 :**
 - **4.95%** pour la France
 - **67,48%** pour l'international
 - **0,44%** en plaidoyer

✓ **11.9 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).

- **6.7%** ont été utilisés en recherche de fonds
- **6.8%** ont servi à financer les frais de fonctionnement
- **1.8%** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **38 732 637€** au titre de l'exercice 2019.

2.1- Les missions sociales

Les missions sociales ont baissé de 8% en 2019 et s'élèvent à 32 683 361€ contre 35 530 304€ en 2018.

La réglementation en vigueur définit les missions sociales et permet d'intégrer des coûts indirects pour leur valorisation.

Comme précisé par la réglementation, les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondant :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales
- aux traductions des rapports des programmes
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2019, le total des frais de support aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales est de **2.6 M€** dont :

- **1,85M€** relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- **620 K€** relatifs aux missions sociales France
- **140 K€** relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

Depuis 2009, la réglementation liée au CER nous oblige à distinguer les missions réalisées directement par des partenaires, des autres missions réalisées directement par le SIF.

Sont considérées comme missions sociales « directes », celles où le SIF :

- **Etablit le diagnostic, élabore toute ou partie de la conception, met en place ou recherche les financements et sélectionne les partenaires ou fournisseurs d'exécution si nécessaire.**
- **Contrôle le bon déroulement : le suivi de l'exécution ou l'exécution elle-même étant assuré par une mission SIF ou par un ou plusieurs expatriés SIF.**
- **Effectue ou supervise le reporting financier et narratif, le SIF ou l'expatrié n'ayant pas qu'un rôle de contrôle.**

La définition des missions sociales (ou dépenses opérationnelles) est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association** qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en 3 sous-parties :

- **les missions sociales France**
- **les missions sociales internationales**
- **le plaidoyer**

▪ **Les missions sociales France**

Le SIF a connu une diminution de 64% de ses missions sociales en France en 2019, passant à **2 221 801€** d'exécutions (dont **619 872€** de frais de support intégrés) contre **6 240 053€** en 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par l'arrêt au cours de l'année 2018 du projet des centres d'hébergements dans le cadre de l'urgence migrants qui n'a pas été renouvelé.

Les missions France se décomposent en 2 grands programmes sociaux :

- **Insertion socio-éducative et professionnelle : 556 891€**

Ce poste comprend entre autres la gestion d'une épicerie solidaire à Saint-Denis (« Episol » créée en 2007) et d'un panier solidaire à Lyon permettant d'apporter une aide alimentaire ponctuelle aux personnes en difficultés ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif et budgétaire.

- **Urgence sociale : 1 638 900€**

Ce poste comprend en grande partie la gestion de plusieurs programmes tels que les maraudes sociales, la gestion d'un Centre d'Accueil de Jour à Massy, d'un centre de Mise à l'abri à Massy et d'un centre de mise à l'abri hommes, ainsi que la gestion d'un restaurant solidaire durant le mois de Ramadan.

- **Missions sociales liées au Waqf : 26 010€**

Ce montant est versé au fonds de dotation pour investissement.

La rentabilité dégagée sera investie certaines années dans les projets mis en œuvre en France.

▪ **Les missions sociales internationales**

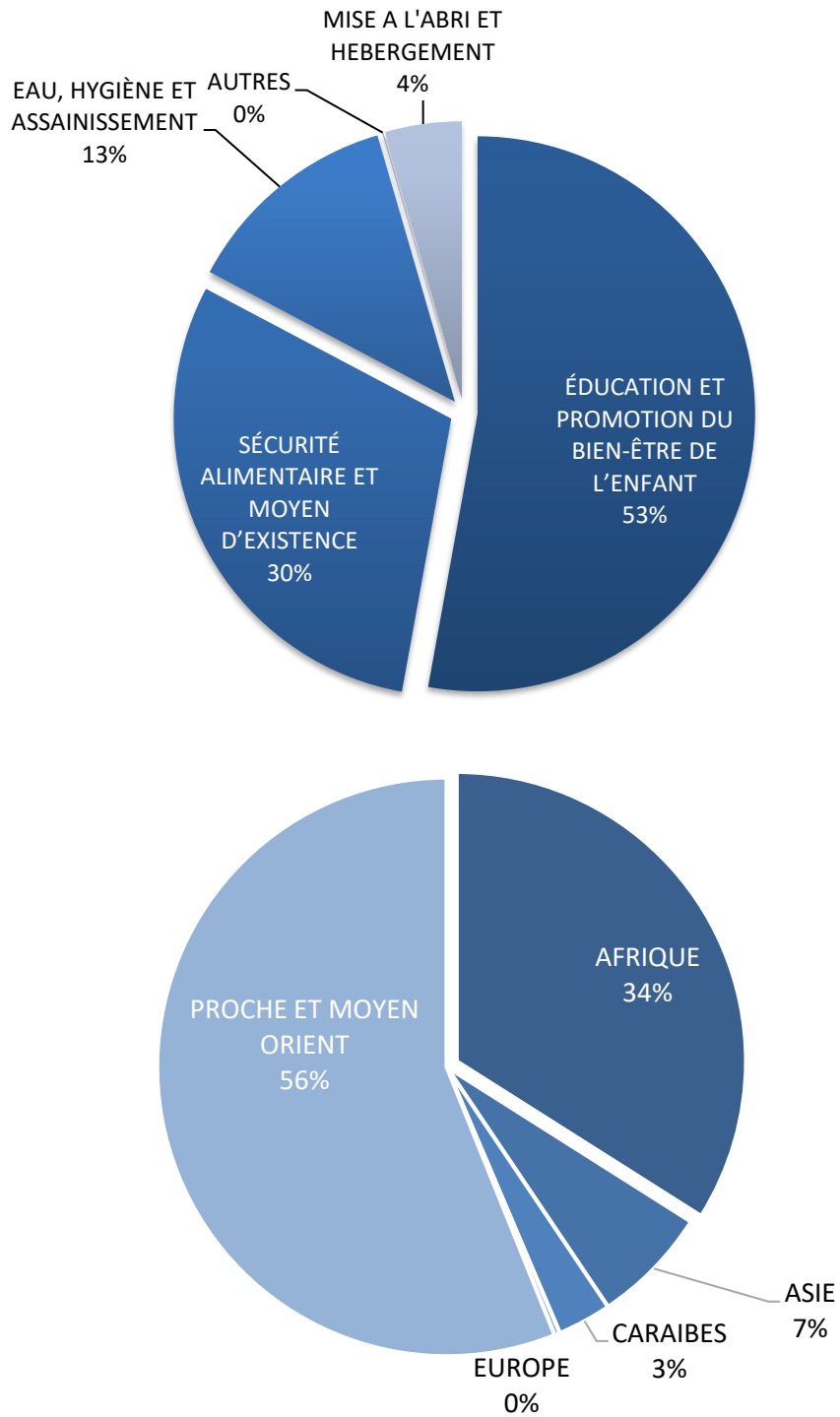
Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a légèrement augmenté de 4%.

Elles passent de **29 081 032€** en 2018 à **30 263 023€** en 2019. Le montant des frais de support intégrés en 2019 est de **1 986 941€**.

Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention** :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence
- Eau, hygiène et assainissement
- Mise à l'abri et hébergement

Missions sociales internationales par thème et zone géographique

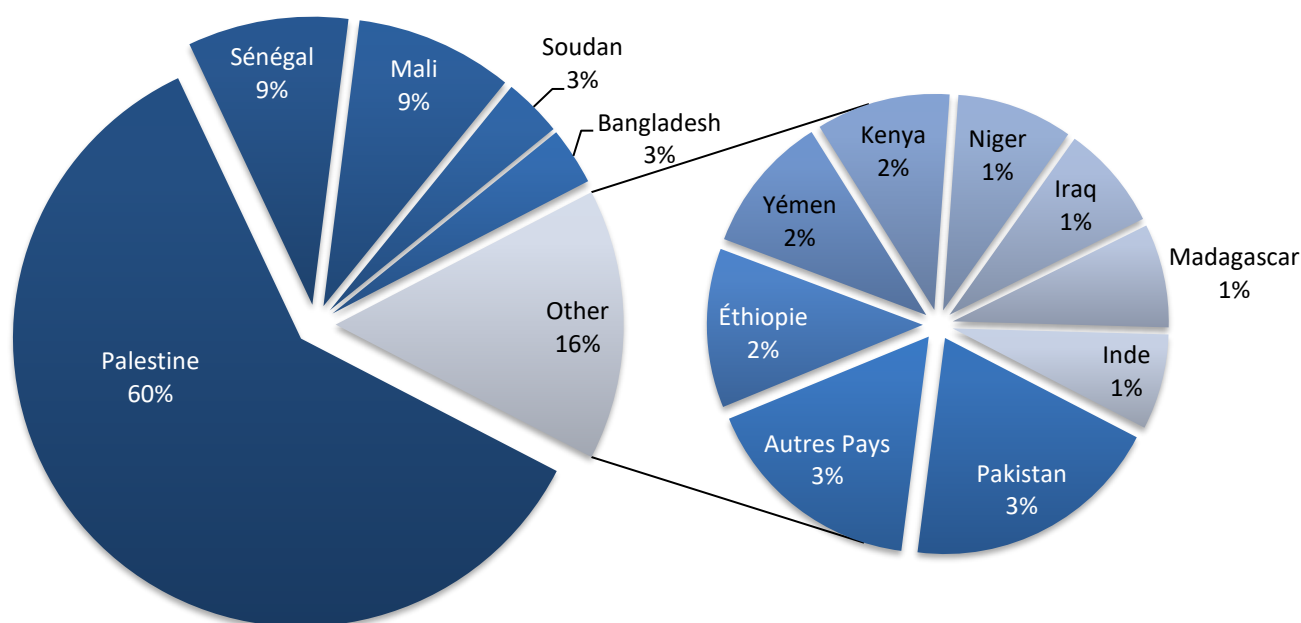


1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique augmente de **61%** passant de à **9 840 383€** en 2018 à **15 870 142€** en 2019.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **5 027 908€** (frais de support intégrés).

Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



En 2019, une nouvelle mission a lancé un programme parrainage, il s'agit de Madagascar qui a intégré 400 nouveaux orphelins. Les missions Sénégal et Mali ont quant à elles augmenté leurs cohortes, passant à 1000 orphelins chacune.

Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2019 tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires au Pakistan et en Palestine, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

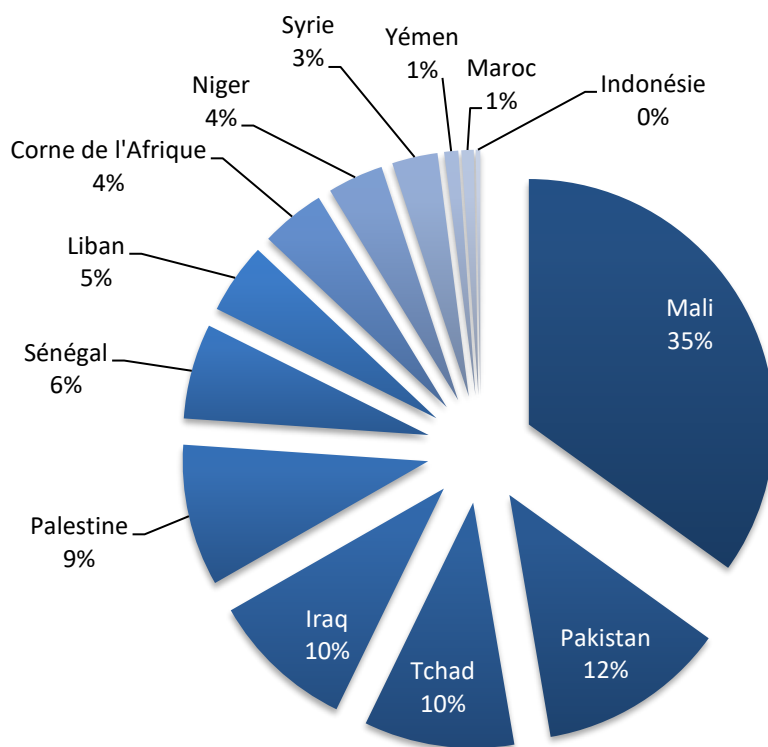
Le montant des missions liées à cette thématique a baissé de 11% passant de **10 056 649€** en 2018 à **8 978 137€** en 2019.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « Aïd Al Adha » représentent **39%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2019 soit **3 500 009€** répartis en :

Missions **Aïd Al Adha 2019** (hors France) : **1 646 378€**

Missions **Nourrir les nécessiteux 2019** (hors France) : **1 853 631€**

Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé les projets suivants :

- Madagascar : mise en place de projets de relance agricole et économique dans des zones rurales isolées ;
- Palestine : soutien aux agriculteurs et aux institutions locales pour augmenter la disponibilité de produits agricoles locaux sur le marché. Aussi, afin de répondre aux besoins des fermiers, il a été mis en place des serres miniatures, des jardins potagers et la réhabilitation de routes agricoles ;
- Mali : projet de redynamisation des banques de céréales, avec la réhabilitation de 3 d'entre elles dans le centre du pays. Celles-ci vendront à des prix accessibles aux populations les plus vulnérables.

3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a augmenté de 20%, passant de **3 197 714€** en 2018 à **3 826 413€** en 2019.

Parmi les actions réalisées en 2019, on distingue :

- Tchad : forage et réhabilitation de puits ;
- Palestine : réhabilitation d'infrastructures hydrauliques, formation des communautés et autorités locales sur la gestion et la maintenance de ces infrastructures ;
- Pakistan : réhabilitation de points d'eau et de latrines au sein de communautés isolées et dans des écoles.

4. Mise à l'abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **1 337 926€**.

On peut citer quelques exemples d'actions réalisées en 2019 telles que :

- Syrie : réhabilitation de maisons et commerces endommagés

- Palestine : Distribution de kits d'hivernage à des ménages confrontés à des conditions météorologiques extrêmes, amélioration de la protection et de l'accès aux services de base pour les personnes les plus vulnérables, etc...

5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **234 087€** est versé au fonds de dotation, pour investissement.

La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

▪ Distinction entre les missions sociales internationales réalisées via des partenaires humanitaires et celles exécutées directement par le SIF :

Missions réalisées via le partenaire IRW¹ : 855 394€

Les actions réalisées concernent surtout **le programme parrainage des orphelins**. A compter de 2020, ce programme sera exécuté en totalité via les bureaux de terrain du SIF.

Missions réalisées par les bureaux du SIF : 28 414 203€

Le SIF agit directement dans plusieurs pays à travers ses bureaux internationaux (missions).

Les différents principaux programmes réalisés suivant les thématiques citées plus haut sont :

- en Syrie à hauteur de	8 927 208€
- en Palestine à hauteur de	5 649 105€
- au Mali à hauteur de	3 320 726€
- au Tchad à hauteur de	2 124 662€
- au Sénégal à hauteur de	1 471 725€
- au Kenya et en somalie à hauteur de	1 294 326€
- au Pakistan à hauteur de	1 283 570€

Chacune de ces missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

¹Islamic Relief Worldwide

Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays :

Pays	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Syrie	7 877 178€	105 279€	-€	1 050 031€	-€	9 032 488€
Palestine	3 173 116€	1 549 314€	674 574€	252 101€	-€	5 649 105€
Mali	1 305 056€	1 928 686€	86 985€	-€	-€	3 320 726€
Tchad	19 633€	932 231€	1 172 426€	-€	373€	2 124 662€
Sénégal	745 216€	726 508€	-€	-€	-€	1 471 725€
Corne de l'Afrique	82 010€	576 099€	713 003€	-€	-€	1 371 113€
Pakistan	334 834€	591 264€	357 472€	-€	-€	1 283 570€
Liban	400 396€	549 130€	-€	-€	-€	949 526€
Madagascar	450 141€	467 120€	-€	-€	11 854€	929 115€
Haïti	611 775€	295 685€	-€	-€	-€	907 460€
Iraq	59 989€	547 328€	-€	-€	-€	607 317€
Bangladesh	162 602€	- 266€	355 548€	-€	- 30€	517 854€
Nigéria	81 712€	420 394€	-€	-€	-€	502 106€
Jordanie	8 396€	-€	395 782€	-€	-€	404 178€
Yémen	79 301€	121 557€	-€	-€	41€	200 899€
Niger	66 530€	128 781€	-€	-€	-€	195 311€
Soudan	165 891€	-€	-€	-€	-€	165 891€
Indonésie	1 639€	10 507€	70 623€	35 331€	-€	118 099€
Éthiopie	91 170€	-€	-€	-€	-€	91 170€
Inde	54 727€	-€	-€	-€	-€	54 727€
Tchéchénie	48 214€	0€	-€	-€	-€	48 214€
Maroc	-€	28 520€	-€	-€	-€	28 520€
Bosnie	27 769€	-€	-€	-€	-€	27 769€
Albanie	16 237€	-€	-€	-€	-€	16 237€
Libye	-€	-€	-€	-€	3 682€	3 682€
Sri Lanka	3 580€	-€	-€	-€	-€	3 580€
Autres pays	3 032€	0€	0€	398€	464€	3 893€
Dotation Waqf					234 087€	234 087€
TOTAL GENERAL	15 870 142€	8 978 137€	3 826 413€	1 337 860€	250 472€	30 263 023€

Le plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **198 537€** en 2019 contre **209 219€** en 2018.

Ces actions ont concerné plusieurs interventions et travaux de la cellule « relations extérieures et plaidoyer » de la Présidence du SIF.

Les dépenses relatives à ce poste sont plus ou moins variables, d'une année sur l'autre, en fonction des actions menées.

2.2- Les frais de recherche de fonds

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche de fonds institutionnels ».

Les frais d'appel à la générosité ont augmenté de 24 % passant de **2 401 837€** en 2018 à **2 982 909€** en 2019. Ce montant représente **11%** du montant total de collecte de dons privés.

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings d'urgence, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les opérations téléphoniques, le traitement informatique des dons, mais aussi tous les moyens humains mis en œuvre sur le terrain (mosquées, salons,...) et au sein du siège afin de maximiser la collecte.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs. Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

2.3- Les frais de fonctionnement de l'association

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ou encore toutes les ressources humaines travaillant à la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 2% en 2019 passant de **3 101 116€** en 2018 à **3 034 683€** cette année.

2.4- Le traitement des dotations aux amortissements et provisions

Jusqu'en 2008 le CER prévoyait que tous les amortissements et toutes les provisions étaient inclus dans le poste « dotation aux amortissements et provisions ».

Depuis 2009, la réglementation liée au CER prévoit que les dotations aux amortissements soient réparties dans les postes « missions sociales », « frais de recherche de fonds » et « frais de fonctionnement ». Cette répartition a été faite en fonction des données de notre comptabilité analytique.

Le règlement CRC 2008-12 de 2009 précise par ailleurs que les provisions font l'objet d'un poste à part.

2.5- Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des ressources affectées et obtenues en 2019 et non utilisées au 31 décembre soit **5 314 721€**. Pour plus d'informations, se référer à l'annexe ci-avant « fonds dédiés » du bilan.

2.6- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Le règlement CRC 2008-12 de 2009 prévoit que les immobilisations brutes à indiquer sont celles considérées comme :

- Financées par les ressources issues de la générosité du public (le SIF a considéré que 100% devaient être issues de la générosité).
- Acquises dans l'année en cours.

Ainsi les immobilisations brutes s'élèvent à **1 353 166€** en 2019, ce qui représente **5%** des ressources collectées auprès du public.

2.7- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les dotations afférentes aux immobilisations (ou fractions d'immobilisations) acquises depuis la mise en place du nouveau CER, à savoir 2009, et financées par les ressources collectées auprès du public doivent être indiquées dans cette rubrique.

Elles s'élèvent à **588 489€** pour 2019. Cela permet d'éviter une double prise en compte de ces dotations aux amortissements déjà réparties dans les 3 grandes rubriques présentées en colonne emplois.

3- Zoom sur les emplois financés par la générosité du public

Le SIF n'a pas souhaité utiliser de clé de répartition pour identifier les emplois financés par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les emplois financés par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	66%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	92%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

4- Les Ressources

Le CER distingue les ressources issues de la générosité du public des autres ressources.

Le Secours Islamique France a porté ses efforts sur la diversification de ses ressources, bien que celles-ci proviennent toujours en majorité de la générosité des donateurs de France (particuliers et associations).

4.1 - Ressources issues de la générosité du public

Les dons passent, globalement, de **25 480 773€** en 2018 à **27 654 367€** en 2019, soit une croissance de 8.5%.

Les dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation, ont connu une hausse de **6.4%**, passant de **16 693 065€** en 2018 à **17 753 328€** en 2019.

Les dons manuels non affectés (fonds général...), ont augmenté de 13% passant de **8 787 708€** en 2018 à **9 901 039€** en 2019. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

4.2- Autres Ressources issues de fonds privés

Les autres ressources issues de fonds privés sont nulles cette année par rapport aux **76 955€** au titre de l'année 2018 reçu de Karamat Solidarity pour le financement de projets saisonniers tel que des distributions de colis alimentaires en période de Ramadan.

4.3- Subventions et autres concours publics

Le montant des subventions s'élève en 2019 à **10 900 430€** contre **11 258 560€** en 2018.

Il s'agit essentiellement de bailleurs institutionnels finançant des projets humanitaires à l'international et sociaux en France.

La baisse des subventions s'explique d'une part par la forte diminution des subventions missions sociales France, notamment par l'arrêt en 2018 et le non renouvellement des projets de centres d'hébergements dans le cadre de l'urgence migrants. Et d'autre part par l'augmentation des subventions bailleurs à l'international notamment en Syrie et au Mali.

PAYS	Subventions 2019
Syrie	7 540 008
Mali	921 916
France	621 696
Tchad	494 149
Iraq	463 158
Kenya Somalie	395 462
Madagascar	234 461
Palestine	116 607
Haïti	74 975
Pakistan	22 326
Total général	10 884 758

A ces subventions s'ajoutent 16K€ de subvention VSI pour les volontariats à l'international.

4.4- Autres produits

Les autres produits s'élèvent à **715 285€** au titre de l'année 2019.

Il s'agit essentiellement de gains de change et de produits de cessions d'immobilisations.

4.5- Réalisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

En 2019, l'association a financé **5 514 672€** de ses missions sociales grâce à des fonds dédiés.

Cette utilisation génère un produit dans le CER et le compte de résultat et donne lieu, pour la même valeur, à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan.

5- Zoom sur les ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

▪ Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

Ce montant correspond au « Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice » du CER 2018.

▪ Ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019

Les montants sont équivalents à ceux de la colonne « ressources collectées sur 2019 » du tableau CER, comme précisé dans le règlement comptable.

▪ Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Chaque année dans son annexe au bilan, le SIF précise cette variation pour l'ensemble de ses fonds dédiés. Depuis 2009, le CER demande de préciser la variation des fonds dédiés pour les dons issus de la générosité du public.

Une variation positive est constatée en 2019 pour le SIF, c'est-à-dire que le « report des ressources des années antérieures des ressources collectées auprès du public » est supérieur au nouvel « engagement à réaliser des ressources collectées auprès du public ». Les fonds dédiés vont donc diminuer.

Libellés	Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Utilisation en cours d'exercice 2019 des fonds dédiés antérieurs	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées au 31/12/2019	Fonds restant à engager en fin d'exercice 2019
Fonds dédiés sur dons, legs et waqfs	10 615 674	4 830 133	4 190 406	9 975 946
Variation des fonds dédiés issus de la générosité du public				639 727

▪ Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Ce solde correspond à la somme issue de la générosité du public libre de tout engagement (mises à part les restrictions susmentionnées liées au Waqf).

Il est égal, comme le précise la loi, au **cumul du report des ressources à l'ouverture** (voir ci-dessus), **des ressources collectées au cours de l'exercice**, corrigé de **la variation des fonds dédiés collectés auprès du public** et diminué **des ressources collectées auprès du public utilisées pour financer les emplois de l'exercice**. Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice N + 1.

6- Les contributions volontaires en nature

Depuis 2009, le CER distingue l'évaluation des contributions volontaires en nature dans la colonne ressources (temps de bénévolat, prestations, dons en nature) de leur utilisation dans la colonne emplois (aide dans les missions sociales, aide dans l'appel à la générosité, aide dans le fonctionnement général du SIF).

▪ Les dons en nature

Dons en nature exécutés :

Pour l'exercice 2019, les dons en nature distribués aux nécessiteux ont été évalués à **293 813€** contre **67 780€** en 2018. La valorisation des dons en nature a été établie selon la valeur transmise par le donateur ou selon la valeur marchande.

Ces dons ont été utilisés de la manière suivante :

- 231 036€ en missions sociales Syrie (dons UNICEF)
- 62 777€ en missions sociales France

Dons en nature non exécutés

Le stock de dons en nature au 31/12/2019 s'élève à 0.

▪ Le bénévolat

Pour l'exercice 2019, le bénévolat est estimé à **204 965€**.

Le bénévolat 2019 correspond pour :

- **186 710€** aux missions sociales France (Projet Ramadan, Maraudes,...)
- **4 476€** aux frais de recherche de fonds (Exposition au salon du Bourget,...)
- **13 779€** aux frais de fonctionnement (administrateurs,...)

▪ Prestations en nature

- Le SIF n'a pas bénéficié de prestations en nature en 2019.